

ELECTIONS des représentants des PARENTS D'ELEVES au Conseil d'école

Vendredi 17 octobre 2008

Nous vous invitons à participer nombreux,

- en proposant votre candidature, avant le mardi 7 octobre,
- en votant le jour des élections (sont électeurs les deux parents : le père, la mère, ou le représentant légal)

A QUOI SERT LE CONSEIL D'ECOLE ?

Le Conseil d'école, sur proposition du directeur :

1- vote le règlement intérieur de l'école en fonction du règlement départemental.

2- délibère sur toutes questions concernant les horaires d'entrées et de sorties, l'organisation de la garderie et du restaurant scolaire.

3- donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire, notamment:

- des actions particulières entreprises pour une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école, et une bonne adaptation à son environnement.
- les conditions de fonctionnement matériel et financier.
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.
- l'organisation des classes de découverte.
- les projets d'actions éducatives.
- les activités péri et post- scolaires.
- la restauration scolaire.
- l'hygiène scolaire.
- l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

4- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

5- est informé sur la composition des classes, sur le choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques et sur les modalités de l'information mutuelle des familles et des enseignants.

6-établit son propre règlement intérieur, et les modalités des délibérations.

Le Conseil d'école est un lieu de discussion et d'échanges.

Qui participe au Conseil d'école ?

Huit enseignants (un par niveau d'enseignement)
les huit représentants des parents d'élèves, ou leurs suppléants,
le Proviseur et l'un de ses conseillers,
l'Inspecteur départemental de l'Education nationale.
Les directeurs

Les parents intéressés pour être représentants au conseil d'école, sont invités à se rencontrer le **vendredi 26 septembre à 16h30, à l'école**

Date limite des dépôts de candidature: mardi 7 octobre, à 17 heures.

Constitution liste électorale : mercredi 8 octobre .

Distribution du matériel de vote : vendredi 10 octobre.

Date des élections: vendredi 17 octobre, de 8h15 à 11h45 .